

# COAT-TREDREZ EN TREDREZ-LOCQUEMEAU

PAR CLAUDE BERGER ET FRANÇOIS SALLOU

Lors du procès en canonisation de Yves Hélorly de Ker Martin dont les séances se tenaient à Tréguier, dame Typhaine de Pestivien, parlant du futur saint, faisait la déclaration suivante : « ...C'était à Coatredrez, dans notre manoir, à mon mari et à moi... ».

Elle rapportait une des réflexions de dom Yves : « Je crois que par la grâce de Dieu, j'ai soumis mon ennemi ». L'ennemi dont il s'agissait était la Mort<sup>1</sup> qu'il sentait venir. Cette déclaration date de l'année 1330. Elle nous indique qu'il existait à Coatredrez, quelques semaines avant la disparition de Yves Hélorly, c'est-à-dire en 1303, un manoir au lieu-dit de Coatredrez.

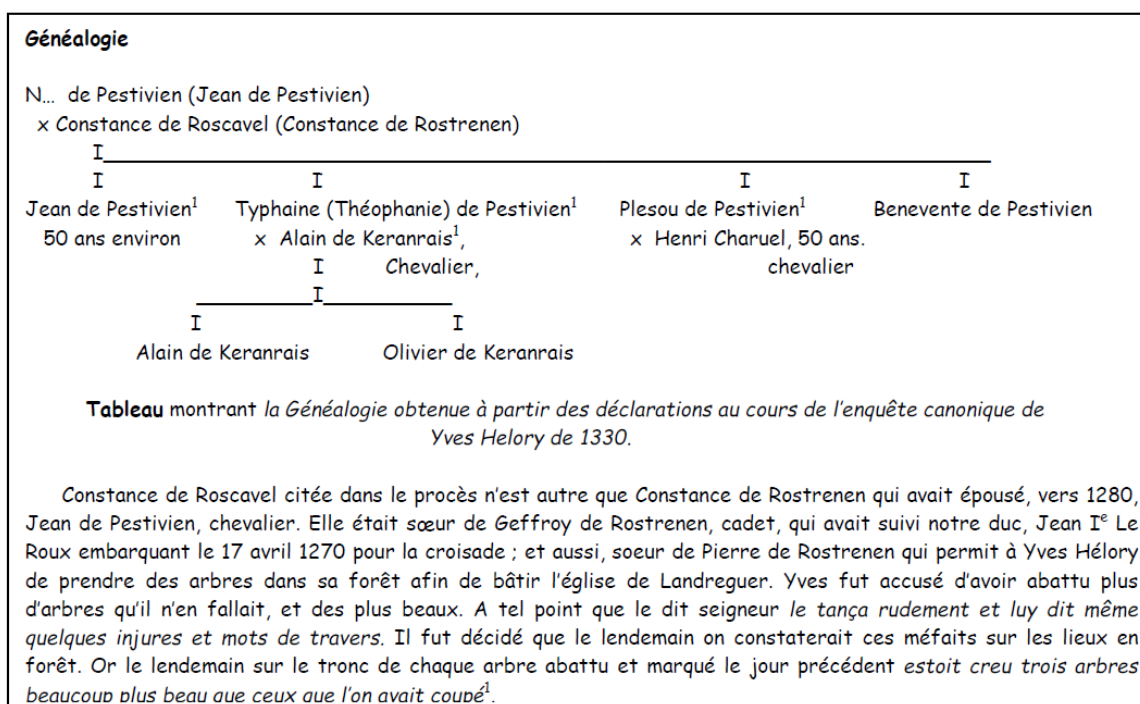
Qu'elle était la nature de ce manoir ? Ce sera notre problématique.

## 1. De la terminologie manoriale en Bretagne au bas Moyen-Âge<sup>2</sup>.

Nous résumons cet article paru en 1993 : Bernard Tanguy évoquant Jean Kerhervé<sup>3</sup> définit le manoir comme une terre d'ancienneté juridiquement noble sur laquelle le propriétaire construisait une maison remarquable par son architecture. Cette notion même de manoir est, avant le XV<sup>e</sup> siècle, difficile à cerner, ajoute-t'il. Il est fréquent de voir le mot manoir alterner avec, entre autres, le terme hébergement...

Le terme manoir n'apparaît en Bretagne qu'au tout début du XIII<sup>e</sup>...Il est possible que le terme vienne de Grande-Bretagne par le canal Anglo-normand...

Il convient par conséquent ne pas donner au terme manoir du XIV<sup>e</sup> siècle la même signification que celle que l'on donne au XXI<sup>e</sup>.



<sup>1</sup> LE GUILLOU (J.P.), Enquête sur la vie, les mœurs et les miracles d'Yves Helory de Kermartin, Traduction française, témoin n°16, p.33, texte polycopié.

<sup>2</sup> TANGUY (B.), « De la terminologie manoriale en Bretagne au bas Moyen Âge », dans BSAF, 2005, pp.427-432.

<sup>3</sup> KERHERVE (J.), « Temps des ducs, temps des rois. Manoir et histoire », dans Le Manoir en Bretagne 1380-1600, sous la direction scientifique de Claude Mignot et de Monique Chatenet, Paris, Cahiers de l'Inventaire n°28, 1993.

## 2. Notes concernant les Pestivien.

Cette famille était seigneur du château Pestivien dont on peut admirer la maquette de reconstitution au manoir de Bodiliau en Duault.

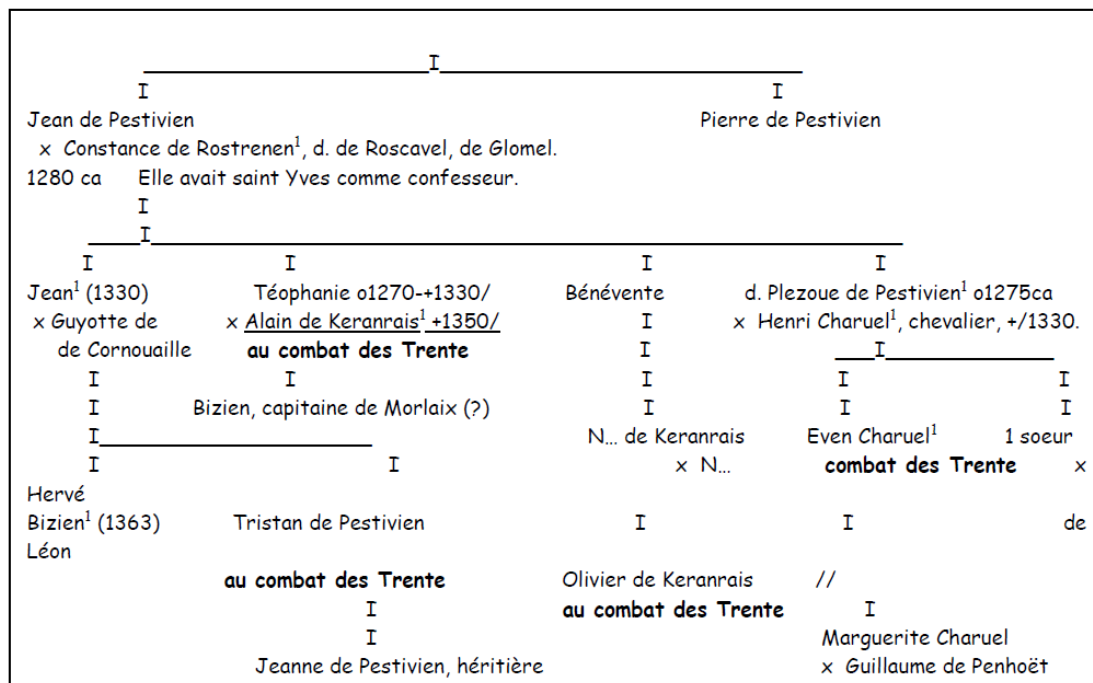
C'est pour nous l'occasion de remarquer, encore une fois, à l'aide des déclarations des témoins du Procès, l'importance du bois d'œuvre en cette fin XIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. On pourra aussi, à ce sujet, relever l'épisode du Pont Losquet en cours de construction et l'intervention de notre futur saint Yves, devant l'inexpérience des charpentiers. La technique du bois n'est donc pas bien maîtrisée en cette fin de XIII<sup>e</sup> siècle. A plus forte raison la technique de la pierre.

## 3. Les Pestivien et le combat des Trente (1351)

Les Pestivien ne sont pas de petits seigneurs. Ils sont en première loge lors des conflits de la guerre de succession de Bretagne tant en 1351 lors du combat des Trente, qu'en 1363 quand l'on voit Bizien de Pestivien, capitaine de Quimperlé subissant un siège dans son château de Pestivien, qu'en 1381 lorsqu'il ratifie le premier traité de Guérande. Leurs alliances sont remarquables.

Il est bien difficile de savoir ce qui se passait à Coatredrez en cette fin XIII<sup>e</sup> siècle mais l'on peut penser que les propriétaires des lieux étaient à la pointe du progrès du fait de leur importance sociale.

Louis Le Guennec<sup>5</sup> reprend la généalogie présentée par Maurice Le Borgne<sup>6</sup>. Pour ces deux auteurs la famille Coatrédrez était jadis l'une des plus puissante de l'archidiaconé de Plougastel (C'est ici l'occasion de rappeler la proximité immédiate du Yaudet, lequel selon les dernières évolutions des historiens modernes fut le centre du Pagus Castelli) alors qu'en fait cette famille est originaire de Cornouaille. C'est là en effet une des grandes interrogations des origines du pays de Tréguier car cet évêché fut tardivement constitué, postérieurement aux invasions nordiques, et l'on connaît fort peu de chose sur son antériorité. Toutefois on doit remarquer les points suivants :



- La Cornouaille s'étendait fort loin dans le nord de la péninsule bretonne, jusqu'au Quintinais ;
- l'on retrouve de nombreuses familles originaires du Trégor en Cornouaille<sup>7</sup> et inversement, ce qui n'est pas le cas entre le Vannetais et le Léon ;
- de nombreuses procédures ont recours à la cour de Quimper ;
- il existe, dans l'esprit breton une diagonale progressiste Quimper-Tréguier.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet l'épisode du Pont Losquet en cours de construction et l'intervention de Yves (Témoignages n°135 et 136).

<sup>5</sup> LE GUENNEC (L.), Nos vieux manoirs à légendes, 1928, p.135.

<sup>6</sup> LE BORGNE (M.), Manuscrit de Keroulas, copie La Messelière, carte 81-82.

<sup>7</sup> LE GOFF (Michèle), Sites, Signes, Vies au centre de la vallée de l'Aulne, Edt. Du Garo, Brest, 1989.

Or cette généalogie ne concorde pas tout à fait avec les éléments précédemment cités. Toutefois un rapprochement peut être fait car à dans les années 1343-1350-1363 Maurice LeBorgne cite dame Anne de Keranrais comme première épouse de Hervé de Quoittredrez, chevalier, seigneur de Quoittredrez et de Keroulas près de Coatredrez<sup>8</sup>.

De cette situation confuse on peut, peut-être, en déduire que les alliances sont plus complexes qu'on ne le voudrait d'autant que selon Maurice Le Borgne en l'an 1357, Richard de Quoittredrez possédait un manoir appelé Quoittredrez autre que le manoir épiscopal à présent de Quoittredrez. Une recherche dans la série G des Archives départementales s'impose.

#### 4. Il existait donc deux manoirs de Coatredrez.

En tout état de cause on retiendra que Constance de Rostrenen vécut, successivement, en plusieurs lieux. Tout d'abord dans le Tréguier puisqu'elle dit avoir vu dom Yves au temps de Louis de Bruc, évêque de Tréguier, or Louis de Bruc est décédé en 1296<sup>9</sup>. Puis dans le diocèse de Quimper, à Pestiven, à Glomel, et à Guézec, dans les années 1295 à 1303, puisque ladite dame déclare avoir connu dom Yves huit bonnes années avant sa mort<sup>10</sup>, mais aussi au manoir de Troquery près de Ker Martin sans oublier Coatredrez qu'elle occupait fin 1302.

Le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle est particulièrement intéressant. Pourquoi ?

On sait que la puissante Maison de Léon était possessionnée en Trégor.

En 1235 Guiomarc'h de Léon, cité de 1171 à 1208, avait la saisine de tout le territoire entre Saint-Mathieu et la croix en deçà de Lannion, ce qui correspond par conséquent à une grande partie du Pagus Castelli ayant Le Yaudet pour centre.

En 1276 les descendants de Guiomarc'h de Léon sont ruinés. Le vicomte Hervé de Léon vend au Duc l'ensemble de ce qu'il possédait encore es evesché de Léon de Cornoalle et de Triguer e en tous autres leus, à l'exception d'une partie de son patrimoine déjà cédée à Roland de Dinan, son beau-frère<sup>11</sup>, lequel apparaît en 1294 dans le livre des Ostz.

Or en 1283 la saisine de la paroisse de Locquémeau était tenue par Guimard (?) de Trefdrez<sup>12</sup> Qui y avait fief et dîmes. Il semble donc que Trédrez ait été centre de seigneurie. Dans ce cas on peut admettre que Coatredrez ait été possession des Keranrais ainsi que l'affirme Constance de Rostrenen lors du Procès. Il est certain que les Keranrais originaire de Plouaret entretenaient des liens étroits avec les familles du littoral. Nous en voyons, par ailleurs, la manifestation dans l'identité des armes des Keranraiz avec celles des Le Roux de Kerninon.

#### 5. A propos de l'identité des armes Keranraiz et Le Roux de Kerbrézellec.

(Tableau N°3, page 44)

Michel Nassiet<sup>13</sup> insiste sur le fait que les armoiries sont des « enseignes de maison<sup>14</sup> ». Il indique effectivement qu'un blason mettait l'accent sur un lignage ou sur une maison. Sa première fonction était de désigner un homme et de contribuer à la continuité des lignées. Cette marque distinctive avait pour but de surmonter le caractère discontinu de la vie<sup>15</sup>. Cet auteur montre qu'une héritière, ici Jouhane de Quoigtoureden, pouvait choisir entre trois types de filiation :

- Soit elle gardait le patronyme et les armes paternelles. Dans ce cas, il s'agissait d'une filiation patrilinéaire.
- Soit la descendance relevait le nom et les armes de la mère, voire
- d'une aïeule. Il s'agissait alors d'une filiation matrilinéaire.

<sup>8</sup> Il s'agit de Kerangoulas situé à 500 mètres de Coatredrez.

<sup>9</sup> COUFFON (R.), « Un catalogue des évêques de Tréguier », dans SEmCdN., t. LXII, 1929, p.51.

<sup>10</sup> Témoignage n°16 de l'Enquête.

<sup>11</sup> Roland II de Dinan était marié à Anne de Léon.

<sup>12</sup> Keroulas, carte

<sup>13</sup> Ibid., p.188

<sup>14</sup> Cette expression fut employée dans l'édit de 1539.

<sup>15</sup> Ibid., p.189. On se souviendra qu'en 1316, Jean III abandonna l'échiqueté de Dreux pour adopter l'écu d'hermine plain. Les signifians sont importants en ce XIV<sup>e</sup> siècle.

- Il arrivait que le nom et le blason soient transmis chacun d'un côté. C'est le cas d'une filiation bilinéaire que voyons ici.

En effet, nous constatons : d'une part, une transmission, des patronymes Phelippes vers certains membres de la famille d'un côté, et du patronyme Coëtgourheden vers d'autres ; et d'autre part, la prise des armes de certains ascendants, telle que celles des :

- Coëtgourheden, qui blasonnent comme Phelippes « de gueules à la croix endentée d'argent ».
- Ou des Le Roux qui reprirent, pour un temps seulement, les armes des Keranraiz « Vairé d'argent et de gueules ». Ce sont les armes adoptées par Geffroy Le Roux, cadet de Kerbrézellec, s. de Kervenyou au Merzer<sup>16</sup>, qu'il ne put recevoir que de son épouse Jouhanne de Quoigtourheden lui apportant Kerninon et Kerloas.

Pour ce qui est des Phelippes on constate que Henri Phelippes, s. de Coetfrec, puîné, mais principal héritier d'Eon de Coëtrec, adopta les armes Phelippes « chargée en nombril d'une fleur de lys d'azur pour intersigne de cadet<sup>17</sup> ».

L'aventure de Jouhanne de Coëtgourheden se poursuivra. Elle se mariera une seconde fois à Foulques Regnard, vicomte de Plédran. Ce dernier marquera sa descendance, car l'on retrouvera ce prénom Foulques chez les Le Roux du Launay que nous allons suivre. On retrouvera aussi celui du prénom de Jeanne chez une autre dame, Jeanne de Quoigtourheden, vers 1407, mariée à un autre cadet, Alain de Penhoët, seigneur de Coëtrec, père du chambellan du duc François 1<sup>er</sup>, qui pourrait bien, si l'on ne s'en réfère qu'aux dates, être le rénovateur de l'église de Kerfons et de son jubé.

L'intérêt de cet exemple Phelippes-Coëtgourheden commenté dans le Manuscrit de Keroulas réside dans le fait qu'il révèle une pratique seigneuriale antérieure à l'édit de 1539, date à partir de laquelle, pour une raison hors de notre sujet, les feudataires prirent la précaution de mentionner dans leurs aveux les droits honorifiques auxquels ils pouvaient prétendre, complétant ainsi les signifiants antérieurs.

Cette branche, dite cadette de Quoigtoureden, des Phelippes connaît une destinée assez éphémère mais très intense du fait de l'éminente fonction du sénéchal de Charles de Blois. Le Manuscrit de Keroulas de Maurice Le Borgne nous donne des informations concernant la triste fin de vie de Jehan Phelippes de Coëtgourheden, l'aîné : Il fut grand favori de Jean de Blois, mari de Marguerite de Clisson, l'un des fils de Charles de Blois décédé en 1364 à Auray. C'est en 1403 que Jean de Blois décède à son tour venu, et son épouse devenue veuve maltraita pour des raisons que l'on ignore ledit Jehan de Coëtgourheden, tant, nous dit le Manuscrit « par prison qu'autrement ».

Un frère puîné du sénéchal, Henri Phelippe, ne prend pas les armes des Keranraiz, il blasonne de gueules à la croix engreslée d'argent, qui sont les armes Coëtgourheden<sup>18</sup> c'est-à-dire Phélippe, chargée en nombril d'une fleur de lys d'azur pour intersigne de cadet.

Par contre Jouhanne de Coatgoureden prend les armes de sa tante, Alix de Keranraiz, armes, qui, comme celles de Runfaou<sup>19</sup> nous dit Le Borgne, sont le vairé d'argent et de gueules que l'on retrouve chez un cadet des Le Roux<sup>20</sup>, son mari.

Les Le Roux changèrent d'armes comme intersigne de parenté filiale avec les Coëtgoureden. Il s'agit précisément d'un cas de transmission bilinéaire tel que le définit Nassiet<sup>21</sup>, c'est-à-dire, répétons-le, que le nom et le blason se transmettent chacun d'un côté

<sup>16</sup> Remarques : Il est curieux de constater que Le Merzer soit la paroisse d'Olivier Le Loergan, sculpteur du magnifique jubé de Saint-Fiacre au Faouët, daté de 1480, d'une part, et que, d'autre part, les Le Roux, proches parents des seigneurs de Coëtrec dont dépend la chapelle de Kerfons et son jubé, sont seigneurs de Kervenyou au Merzer, entre Guingamp et Lanvollon, pendant plusieurs générations.

<sup>17</sup> La fleur de lis était donc bien usitée, en Bretagne, avant le rattachement à la France.

<sup>18</sup> LE BORGNE (Guy), Armorial breton, Julien Ferre, Rennes, 1667, p.54.

<sup>19</sup> LE BORGNE (Guy), Ibid., p.123. A l'époque à laquelle Maurice Le Borgne rédigeait son Armorial, Runfaou appartenait à Catherine de Gondy venant de sa mère, Jeanne de Scépeaux, dont la famille était originaire du Maine, et blasonnait, aussi, vairé d'argent et de gueules.

<sup>20</sup> OTIER DE COURCY (P.), Nobiliaire et armorial de Bretagne, Mayenne, Joseph Floch, 1970.

<sup>21</sup> NASSIET, op.cit., p.190

Ainsi la branche aînée des Keranraiz, qui se fond dans Montauban par l'alliance d'Anne de Keranraiz et de Jean de Montauban, maréchal de Bretagne puis amiral de France sous Louis XI, avait-elle totalement abandonné ses armes à la suite du décès de Rolland de Coatgoureden, mari d'Alix de Keranraiz.

On sait que Rolland de Coatgoureden lui légua une partie ses biens<sup>22</sup>, et qu'il fut tuteur de Roland de Kerbouric ainsi que de Marie Arrel.

Arrel, Keranraiz, Montauban, autant de patronymes qui ont marqué le célèbre combat des Trente<sup>23</sup> et qui se retrouvent dans plusieurs alliances<sup>24</sup>.

1541. Aveu et dénombrement des terres tenues par Rolland de Coëtredrez fils de Rolland et de Marie Lemoine, puis en : 1602 par Pierre fils d'autre Pierre de Coëtredrez (AD44 B 1654).

L'association du lignage Coatredrez avec celui des Boiséon remonte seulement à la date à laquelle un cadet de Coëtredrez épousa l'héritière des noms et des armes de Boiséon et releva ceux-ci (vers 1360).

On connaît :

Hervé de Coetredrez	
x Jeanne de Keranrais	
xx Margellye de Boyseon, Vve en 1392	
I	Vve de Guy Le Senechal, s. de Coatelan
I	_____
Ix	Ixx
Jean de Coetredrez, s. de Coetredrez	Hervé de Coetredrez relève le
x Isabelle de Launay	nom Boiséon de sa mère.

(ROS. « Induc. Du Boyseon » et Y. Botrel).

Une découverte :

Grâce à son réseau de membres actifs sur l'ensemble du Trégor, l'ARSSAT fut informée à l'automne 2007 de l'existence d'une structure élevée, sans doute artificielle, dans les bois du château de Coat-Trédrez. Cette information lui est parvenue par l'intermédiaire de monsieur Christian Hamonou, président de l'Office de Tourisme de Plestin-les-Grèves, l'un de nos membres particulièrement attentif au passé du Yaudet, lequel avait reconnu cette structure en compagnie d'une relation (M Guyomard) connaissant parfaitement le terrain. M Hamonou pensait reconnaître les vestiges d'une motte féodale. Suite à une seconde reconnaissance menée avec le concours de M Claude Berger, il était décidé de lancer une opération de relevés après accord du propriétaire des lieux, M Dubois.

C'est là l'intérêt d'une telle association.

Donc le mercredi 11 juin 2008, une équipe composée de Brigitte Lévêque, Christian Hamonou, Claude Berger et François Sallou, se rend sur les lieux avec l'autorisation du propriétaire et procède aux relevés suivants : voir les plans joints ci-dessous.

L'enceinte se situe sur le versant est de la vallée du ruisseau de Coat Trédrez. Les coordonnées Lambert sont X = 166,2 Y = 1129,6 altitude du centre 70 m. Le secteur Est semble mieux protégé. Si l'embase de l'enceinte a un diamètre d'environ 24 m, le diamètre sommital utile est de 16 m. L'entrée s'ouvrirait éventuellement au nord. Un édifice de bois pouvait être installé sur le talus est. L'ensemble des structures de talus nous paraît relativement peu érodé.

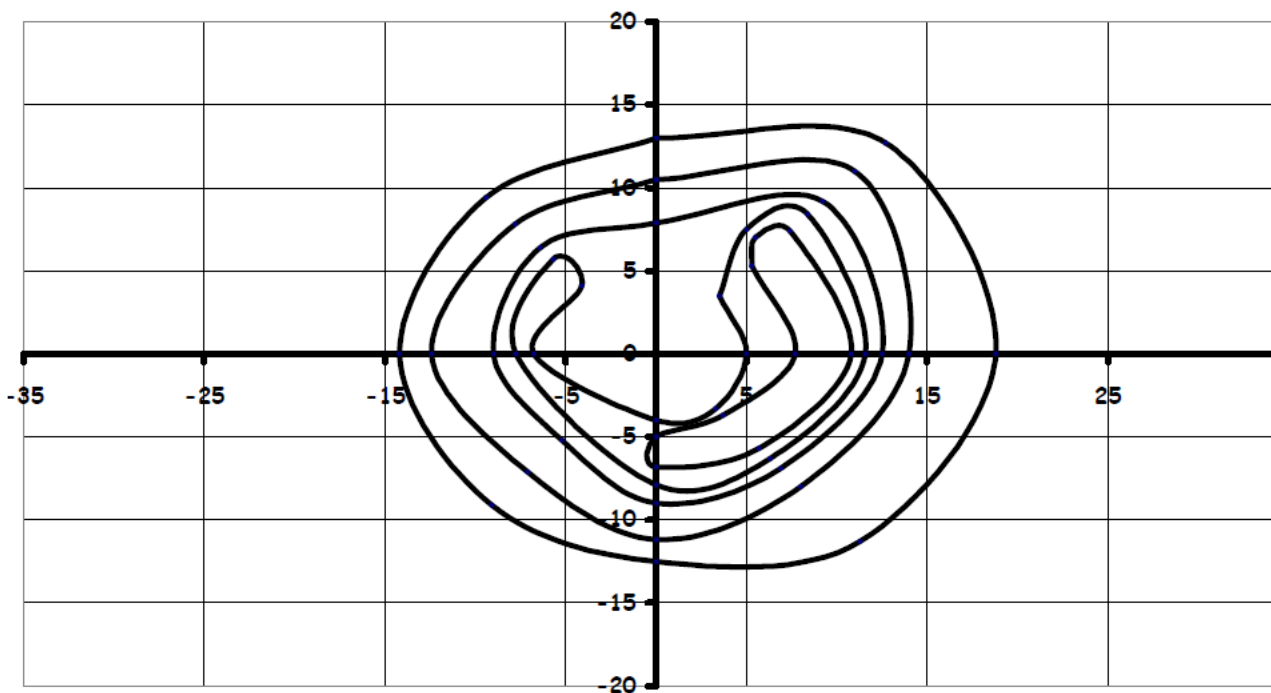
**Mais lequel des deux manoirs lui a succédé ?**

<sup>22</sup> Il donna toutes ses dîmes de la paroisse de Loguivi à l'hôpital de La Roche-Derrien par un acte daté du 7 février 1374 (Keroulas, op.cit., carte 79, fol.31) mais on retrouvera, toutefois, Locmaria chez son arrière petite-nièce, Jeanne de Coëtgoureden, épouse en 1455 de Guillaume du Parc.

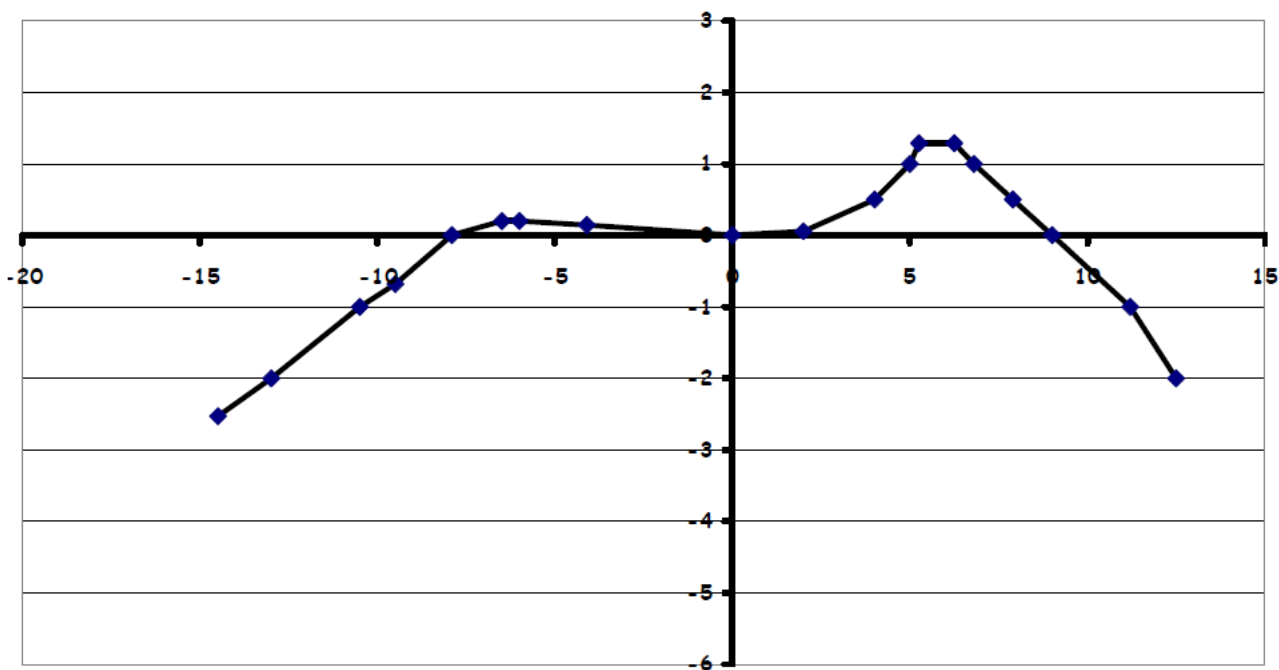
<sup>23</sup> GICQUEL (Yvonig), Le combat des Trente, épopée de la mémoire bretonne, Coop Breizh, 2004.

<sup>24</sup> Le tiers des combattants choisis par Beaumanoir est originaire de la région de Lannion

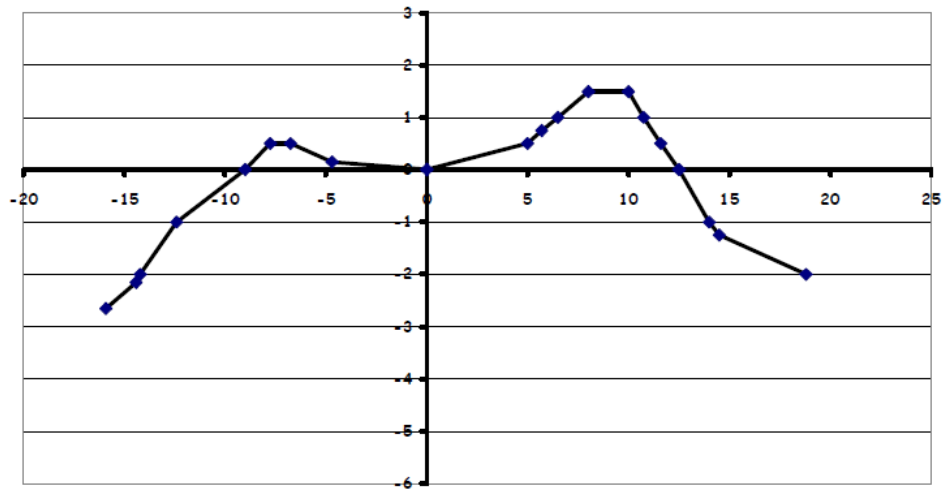
Enceinte castrale dite de Coat Trédrez : plan.



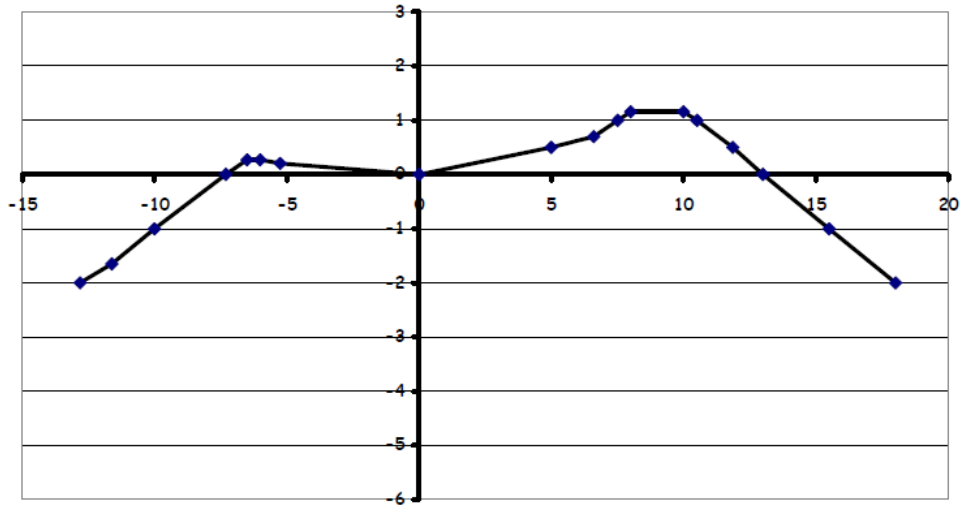
Enceinte castrale dite de Coat Trédrez, coupe N-S.



Enceinte castrale dite de Coat Trédrez, coupe O-E.



Enceinte castrale dite de Coat Trédrez, coupe NE-SO.



Enceinte castrale dite de Coat Trédrez, coupe NO-SE.

